

## DECISION DU PRESIDENT.CA 0085-2018

**Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;  
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;  
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du  
Conseil d'administration au Pr sident.**

**Objet de la d cision** Demande de tarifs de la Facult  des Lettres, Langues et Sciences Humaines

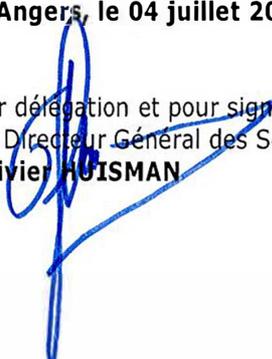
**Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :**

1. d'approuver les tarifs de Facult  des Lettres, Langues et Sciences Humaines relatifs   la d rogation au tarif du D.U. S curit  routi re.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 04 juillet 2018**

Par d l gation et pour signature,  
Le Directeur G n ral des Services  
**Olivier HUISMAN**



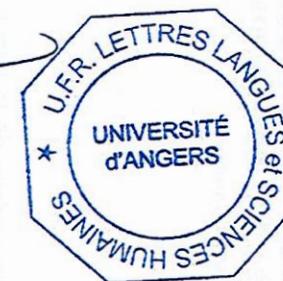
La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **11 juillet 2018**

Délégation : tarifs et droits spécifiques inférieurs ou égaux à 10 000€

| <i>Date de validation par le conseil de gestion : 18 juin 2018</i>      |                | <i>Nom de la composante, du service commun ou de la Direction : UFR LLSH</i> |  |
|---|----------------|--|--|
| <i>Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.</i> |                | <i>Nom de la structure : Cliquez ici pour taper du texte.</i>                |  |
| <b>Désignation</b>  | <b>Montant</b> | <b>Centre financier</b>  | <b>Observations</b>  |
| Dérogation au tarif du DU Sécurité routière                             | 900.00€        | 90210  | Dérogation accordée à 2 stagiaires de la Garde Républicaine (tarif initial 1800.00€) |
|   |                |  |  |
|   |                |  |  |
|   |                |  |  |

Le Directeur  
Cyril FLEURY



## Délibération du Conseil n°036-2018

Vu les statuts de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines  
Vu le règlement intérieur de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines  
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil le 11 juin 2018

Le Conseil, réuni le lundi 18 juin 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

### **Objet de la délibération : Dérogation au tarif du DU Sécurité routière**

La demande de tarif 2018-2019 dérogatoire de la Garde Républicaine pour un public spécifique au DU Sécurité routière et prévention des risques est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 15 voix pour et 3 abstentions.

Fait à Angers, le 20 juin 2018

Cyril Fleurant  
Directeur



**DU SECURITE ROUTIERE ET PREVENTION DES RISQUES**  
**DEMANDE DE TARIF DEROGATOIRE ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019**  
**POUR UN PUBLIC SPECIFIQUE**

### **1- LE CONTEXTE**

*La Garde républicaine est un organisme de la Gendarmerie dont la politique de santé sécurité au travail, s'appuie sur l'analyse systémique des accidents et presque accidents, identifiée comme une véritable ressource psychosociale.*

*C'est pourquoi, nous cherchons à enrichir nos méthodes de travail en matière de retour d'expérience, pour que notre accidentologie inspire nos actions de prévention des risques professionnels, dont celle du risque routier.*

*L'efficience de ce processus d'amélioration des conditions de santé et de sécurité des personnels, passe par la professionnalisation de leur encadrement, délégués, chargés de démultiplier la sensibilisation aux risques, avec une approche psychosociale. Parmi les moyens permettant de l'atteindre, nous envisageons de recourir à la formation entrant dans le champ des risques et de la sécurité en lien avec les transports, diffusée à l'Université d'Angers.*

*Dans ce but, et un contexte budgétaire très contraint, nous sollicitons la possibilité que des personnels, officiers et sous-officiers de Gendarmerie puissent accéder avec contrepartie, au Diplôme d'Université "Sécurité Routière et Prévention des Risques", dans des conditions exceptionnelles soit : 900 € par stagiaire au lieu de 1800 €.*

### **2- LES ENJEUX**

*La formation dans le champ de la sécurité routière à l'Université d'Angers, est une formation unique en France, la Gendarmerie y est un partenaire historique, concourant à l'attractivité et à la notoriété de ce diplôme.*

*Les collaborations avec des acteurs de la sécurité, professionnels reconnus sur le terrain comme la Gendarmerie Nationale, constituent un avantage majeur pour les étudiants appelés à oeuvrer dans ce domaine. S'ils acquièrent aussi cette formation, ils constitueront un vivier de formateurs et d'intervenants avertis, d'autant plus crédibles.*

*Cette demande de tarif dérogatoire est basée sur une collaboration officielle avec la Gendarmerie Nationale qui intervient à titre gracieux et à différents niveaux depuis plusieurs années pour l'Université d'Angers:*

- ➔ *Au niveau licence, où la Gendarmerie Nationale est intervenue chaque année jusqu'en 2016-2017 dans le cadre de la validation de l'UECG « sécurité routière et facteurs de risques ». Cette UECG était choisie par une centaine d'étudiants qui présentaient leurs travaux devant la Gendarmerie ;*
- ➔ *Dans le cadre des journées formation au niveau licence. Ces journées s'inscrivent dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) en collaboration avec les professionnels de la route dont la Gendarmerie Nationale ;*
- ➔ *Au niveau Master, la Gendarmerie Nationale intervient auprès des étudiants de M1 et M2 ;*

*Dans le cadre d'accords sous convention officialisant nos collaborations, les possibilités de proposer un terrain d'accueil et d'étude en stage pour les étudiants de Master, ainsi que le développement de projets de recherche, ont été envisagées favorablement par la Garde républicaine et Mme Sandrine Gaynard, responsable pédagogique du DU Sécurité Routière et Prévention des Risques, MCF-HDR psychologie sociale, UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines.*

*En effet, les spécificités et la multiplicité des missions de la Garde républicaine et de la Gendarmerie nationale, sont une offre de sujets d'études sans égal pour l'Université d'Angers et cette convention offrira aux étudiants des opportunités uniques dans leur formation.*

*En échange, l'inscription de personnels de la Gendarmerie Nationale pour suivre le Diplôme Universitaire Sécurité Routière et Prévention des risques (DUSRPR) à l'Université d'Angers, permettra l'insertion dans le groupe des stagiaires d'acteurs essentiels à la sécurité et au développement de la culture sécurité routière qui est un objectif essentiel de formation.*

### **3- TARIF DEROGATOIRE**

*Il est proposé un tarif dérogatoire de 900 € (+ droits universitaires) pour deux stagiaires maximum de la Garde Républicaine pour l'année universitaire 2018-2019, sous réserve d'atteinte du seuil d'ouverture de la formation fixé à 11 stagiaires au tarif plein de 1800 €, l'effectif maximum ayant été fixé à 15 stagiaires de la formation continue.*